

Cahier de doléances du Tiers État de Fresnes (Loir-et-Cher)

Plaintes et observations des habitants de la paroisse de Fresnes, diocèse de Blois, généralité d'Orléans.

Sa Majesté, désirant de connaître la misère de ses sujets, voulant les soulager en détruisant les abus qui en sont la cause nécessaire.

Nous exposons donc que, gémissant tous les jours sous le poids accablant des travaux les plus rudes et les plus pénibles, nous ne pouvons nous procurer la plus mauvaise nourriture ni les vêtements les plus simples. La faim, la nudité sont le partage de nos malheureuses campagnes.

Nous cultivons une terre sablonneuse, brûlante, qui ne produit à peine qu'un peu de seigle, du carabin et du sarrazin, le plus mauvais de tous les grains.

Et nous payons les mêmes impositions que les terres les plus grasses et les plus fertiles.

Nous sommes chaque jour accablés de nouveaux fléaux ; nous voyons périr nos troupeaux à nos yeux par des maladies qui nous les enlèvent, ou ils sont dévorés par des loups et autres bêtes féroces qui les dévorent.

Nous payons le sel exorbitamment cher.

Au milieu de tant de calamités, nos douleurs se renouvellent en nous voyant dans l'impossibilité de payer au Roi des impôts que Sa Majesté n'exigerait pas de ses pauvres sujets si elle en connaissait toute la misère.

Le seul pauvre est écrasé ; il n'a pu jusqu'à ce jour porter ses plaintes au pied du trône ; le riche lui a toujours mis des entraves et lui a ôté la faculté de se plaindre...

Voilà donc cet heureux jour où notre auguste monarque daigne écouter nos plaintes ; elles seraient sans bornes si elles étaient proportionnées à nos malheurs.

Nous nous bornons à dire que le pauvre est le seul écrasé, le seul surchargé d'impôts, le seul portant le poids du jour, le seul accablé par toutes sortes de fléaux et qui jusqu'à ce jour n'a pas eu la permission de se plaindre.

Une plus juste distribution dans les impôts et plus égale, qui fournirait au Roi les mêmes sommes et plus immenses, la misère des peuples connue, plusieurs abus que la timidité nous fait passer sous silence, allégeraient nos peines. C'est ce que nous attendons de la bonté et tendresse de notre auguste monarque.

Le présent cahier fait par les habitants de la paroisse de Fresnes, en l'assemblée tenue et présidée par nous, Jacques-François Bimbenet, procureur au comté et bailliage de Cheverny, expédiant en cette partie pour l'absence de M. le bailli dudit siège, a été signé, coté et paraphé par nous, par première et dernière page, et signé par ceux desdits habitants et députés qui savent signer, ainsi que le duplicata qui demeurera déposé au secrétariat de ladite paroisse, et a été le présent remis auxdits députés, ce jourd'hui 5 mars 1789.